



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION
COMMISSION ADMINISTRATIVE

Point 51 : Situation du personnel de l'OACI et gestion des ressources humaines

SITUATION DU PROGRAMME OACI POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

(Note présentée par le Conseil)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note porte sur la mise en œuvre du Programme OACI pour l'égalité des sexes et décrit les initiatives en cours pour améliorer l'égalité des sexes et promouvoir la prise en compte des questions de genre et de l'autonomisation des femmes.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée à :

- a) noter les progrès et les réalisations de l'Organisation en vue d'améliorer l'égalité des sexes et la prise en compte des questions de genre ;
- b) prendre note du communiqué du Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation de 2018 et à prier instamment les États membres d'appuyer la mise en œuvre de la feuille de route ;
- c) prier instamment les États membres d'appuyer l'élaboration de politiques qui mettent en place un environnement encourageant les femmes à poursuivre et à planifier des carrières dans le secteur de l'aviation.

<i>Objectifs stratégiques :</i>	La présente note de travail se rapporte à la Stratégie d'exécution de soutien — Égalité des sexes.
<i>Incidences financières :</i>	Reconnaissant que les débats sur le budget se poursuivent au cours de cette session du Conseil, il est à prévoir que toutes ressources nécessaires au cours du prochain triennat, au-delà de celles du Programme ordinaire, devront venir de fonds volontaires ou d'autres sources de financement extrabudgétaire.
<i>Références :</i>	Résolution A39-30 de l'Assemblée A39-WP/73, <i>Situation de l'effectif de l'OACI</i> Communiqué du Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation, août 2018, Afrique du Sud

1. INTRODUCTION

1.1 En 2016, la 39^e session de l'Assemblée a approuvé la Résolution A39-30 qui lui était proposée « *Programme OACI pour l'égalité des sexes visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation* ». Dans cette Résolution, l'Assemblée « [prie] instamment les États, les organisations régionales et internationales de l'aviation et l'industrie aéronautique internationale d'adopter une position et des engagements fermes et déterminés pour faire avancer les droits des femmes, et de prendre les mesures nécessaires pour renforcer l'égalité entre les sexes en appuyant des politiques ainsi que l'établissement et l'amélioration de programmes et projets visant à améliorer les perspectives de carrière des femmes au sein des organes directeurs et techniques de l'OACI, du Secrétariat de l'OACI et du secteur mondial de l'aviation ».

1.2 L'Assemblée prie également « *les États, dans le cadre des engagements nationaux envers l'égalité des sexes, de coopérer avec l'Organisation en partageant les pratiques optimales et en travaillant en partenariat avec l'OACI dans des programmes et des projets visant à accroître le pool de femmes dans le secteur de l'aviation et à encourager les femmes à développer plus avant leur carrière en aviation, notamment par la promotion des femmes dans des carrières en aviation réalisée par des ministères d'État responsables de l'enseignement supérieur* ».

1.3 L'Assemblée demandait à la Secrétaire générale d'établir un Programme OACI pour l'égalité des sexes dont le principal objectif serait de faciliter et de coordonner des programmes et projets ciblés visant à accomplir des progrès en direction de l'objectif de l'égalité des sexes à l'horizon 2030, en particulier aux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, au sein de l'OACI, des États et du secteur mondial de l'aviation.

1.4 En application de la Résolution A39-30 de l'Assemblée, la présente note rend compte des mesures mises en œuvre et des progrès réalisés par l'OACI depuis la 39^e session de l'Assemblée en vue de promouvoir l'égalité des sexes.

2. PROGRAMME OACI POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES

2.1 En 2017, la Secrétaire générale a mis sur pied le Programme OACI pour l'égalité des sexes, conformément à la Résolution A39-30 de l'Assemblée.

2.2 Le Programme pour l'égalité des sexes compte quatre principaux objectifs pour une mise en œuvre effective : i) renforcer les capacités et accroître la sensibilisation en matière d'égalité des sexes ; ii) améliorer la représentation des sexes ; iii) accroître la sensibilisation et l'imputabilité ; iv) accentuer l'engagement avec des partenaires externes.

2.3 Le Secrétariat a consenti des efforts dans plusieurs domaines, comme suit :

- a) les efforts de sensibilisation se sont accrus en 2018 afin d'augmenter le nombre de candidates qualifiées aux postes des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et pour donner une plus grande visibilité à l'OACI en tant qu'employeur de choix pour les femmes ;
- b) les initiatives de l'OACI en matière de communications et dans les réseaux sociaux ont été accrues pour soutenir les efforts de sensibilisation, en mettant l'accent sur la diffusion d'avis de vacances, les manifestations d'intérêt, la sensibilisation à l'égalité des sexes en aviation, en général, et autres activités connexes ;

2.4 Des progrès ont été réalisés par la nomination de deux candidates aux postes de niveau supérieur (D-1) de Sous-directrice des finances et de Directrice régionale du Bureau Europe et Atlantique Nord.

2.5 Dans le cadre du Programme OACI pour l'égalité des sexes, le Secrétariat examinera la faisabilité d'une définition des cibles pour permettre de progresser vers l'objectif ambitieux de l'égalité des sexes à l'horizon 2030, surtout aux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, compte tenu des statistiques sexospécifiques de l'aviation mondiale attendues en 2020. Il faudrait noter que l'amélioration de la représentation des sexes au sein de l'OACI sera largement fondée sur le vivier de candidatures féminines disponible dans le marché aéronautique mondial.

3. SOMMET MONDIAL SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES EN AVIATION

3.1 Le premier Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation a été accueilli par l'Autorité de l'aviation civile sud-africaine (SACAA) et a bénéficié de l'appui du Gouvernement de la République sud-africaine par l'entremise de son Ministère des transports. La manifestation a été organisée par la SACAA et l'OACI, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Femmes, et a eu lieu au Cap (Afrique du Sud) du 8 au 10 août 2018. Le Sommet sur l'égalité des sexes en aviation a connu un vif succès avec plus de 500 participants venant de partout dans le monde et 2 000 autres personnes qui ont suivi la diffusion en direct sur la chaîne YouTube de l'OACI.

3.2 Le Sommet visait à examiner la situation actuelle des femmes en aviation et les défis qu'elles ont à relever, en prenant en compte la contribution de l'aviation au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030, notamment l'Objectif de développement durable (ODD) n° 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que la Résolution A39-30 de l'Assemblée, *Programme OACI pour l'égalité des sexes*, visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation. Un aspect très unique de ce sommet était la grande diversité des participants qui représentaient un large éventail de disciplines : secteur privé (dirigeants de l'industrie), secteur public (États et représentants gouvernementaux), milieux universitaires, aviation, organisations non gouvernementales (ONG) et spécialistes des questions d'égalité des sexes. Il s'agissait peut-être de la première fois qu'un forum multidisciplinaire se réunissait pour examiner un thème important, stratégique et d'envergure mondiale : la parité en aviation. Au cours du sommet, de nombreux spécialistes dans les domaines de l'aviation, de l'éducation, de la culture, de l'égalité des sexes, de l'élaboration de politiques, parmi d'autres, ont abordé des questions précises liées à l'égalité hommes-femmes en aviation, qui portaient sur un large éventail de sujets allant du développement des jeunes enfants aux possibilités de carrière et d'avancement offertes aux femmes aux échelons supérieurs, parmi tant de sujets.

3.3 Les participants du Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation se sont rassemblés pour plaider en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes dans le secteur de l'aviation et mieux comprendre le fossé entre les sexes dans un domaine d'activité hautement spécialisé. Le Sommet a invité les États et l'industrie de l'aviation à prendre fermement les devants et à montrer leur engagement à l'égard de l'égalité des sexes en aviation, et à travailler ensemble pour faire de nouveaux progrès, à mobiliser la communauté mondiale de l'aviation pour qu'elle discute des obstacles à l'égalité des sexes et des meilleures pratiques, des programmes et des initiatives visant à les surmonter.

3.4 Le Sommet a mis en évidence des mesures concrètes qui peuvent accélérer la réalisation de l'égalité des sexes en aviation, notamment l'urgence d'assurer la collecte, l'analyse et le partage à l'échelle mondiale de données ventilées selon le sexe afin de renseigner les responsables de l'élaboration des politiques et orienter les politiques et les programmes sur l'égalité des sexes en aviation ; la

promotion de partenariats entre les parties prenantes intéressées ; la nécessité pour les gouvernements d'élaborer des législations favorables à l'égalité des sexes, et la nécessité pour les États et l'industrie de promouvoir davantage l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) aux jeunes filles.

3.5 Le Sommet a été clos par l'élaboration, par les participants, d'une feuille de route présentée sous forme d'un Communiqué (Appendice A), qui vise à accélérer la réalisation de l'égalité des sexes et à mieux comprendre le fossé entre les sexes dans un domaine d'activité hautement spécialisé. Les participants au Sommet sur l'égalité des sexes en aviation ont convenu que l'approbation de la feuille de route par la 40^e session de l'Assemblée générale ferait progresser la mise en œuvre de la Résolution A39-30.

4. RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

4.1 Dans le cadre du Programme pour l'égalité des sexes, des coordonnateurs sur les questions d'égalité des sexes et leurs suppléants ont été nommés dans chaque Direction et chaque Bureau régional. Ils ont pour rôle d'agir comme catalyseurs de la promotion et du renforcement des questions de genre, d'appuyer les chefs des Directions et des Bureaux dans la mise en œuvre du Plan pour l'égalité des sexes et d'accroître la sensibilisation aux questions liées au genre.

4.2 Le Programme de la prochaine génération de professionnels de l'aviation (NGAP) est une initiative conçue pour faire en sorte qu'il y ait suffisamment de professionnels de l'aviation qualifiés et compétents pour exploiter, gérer et entretenir le futur système de transport aérien international. Le Programme encourage la collaboration entre les États et la communauté aéronautique afin de repérer les besoins à long terme en ressources humaines et d'établir des stratégies pour attirer, former et retenir des professionnels de l'aviation, en mettant l'accent sur la parité des sexes.

4.3 L'OACI et l'*International Aviation Women's Association* (IAWA) collaborent dans un programme de parrainage qui a pour but d'offrir des possibilités de perfectionnement à des professionnelles qualifiées de l'aviation issues de différentes régions.

4.4 Le Programme des jeunes professionnels de l'aviation (YAPP) est une plateforme de perfectionnement qui cible la prochaine génération de professionnels de l'aviation. Il s'agit d'un effort conjoint de l'OACI, de l'Association internationale du transport aérien (IATA) et du Conseil international des aéroports (ACI). Dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes, une attention particulière est accordée aux candidates qualifiées au titre du programme. Dans le cycle de 2018-2019, les trois personnes les plus qualifiées et qui ont été choisies étaient de femmes.

4.5 Les stages sont un moyen efficace d'attirer les jeunes professionnels dans le secteur de l'aviation. Pendant la période allant de 2016 à 2018, plus de 50 % des stages offerts au Secrétariat ont été effectués par des femmes.

5. STATISTIQUES SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES EN AVIATION

5.1 Aux fins de collecte et d'analyse de statistiques sur le personnel en aviation civile internationale, le Secrétariat s'affaire à modifier les formulaires de compte rendu des États afin d'y ajouter des données ventilées selon le sexe. Au cours de la dernière réunion du Groupe d'experts des données sur l'aviation et de l'analyse (ADAP/2), le Secrétariat a proposé de créer un nouveau formulaire G1 de compte rendu du transport aérien de l'OACI sur les statistiques d'emploi du personnel

aéronautique titulaire d'une licence (pilotes, personnel de maintenance et contrôleurs de la circulation aérienne) segmentées selon le sexe et l'âge.

5.2 L'OACI a consulté d'autres organismes des Nations Unies (y compris l'Organisation internationale du travail) au sujet de la collecte de données sur le sexe et procède à la mise au point du formulaire proposé. Celui-ci sera achevé en 2019 et envoyé aux États membres en vue de la collecte de statistiques dans le cadre du compte rendu de 2020. De plus, l'OACI a mené une enquête sur le nombre de membres du personnel titulaires d'une licence selon le sexe au moyen d'une lettre aux États. Les résultats de cette enquête seront communiqués bientôt, au cours des forums appropriés de l'OACI.

6. PARTENARIATS ET RÉSEAUX

6.1 Plusieurs organisations aux niveaux mondial, national et local ont établi des partenariats axés sur une parité accrue des sexes dans l'aviation et le secteur aéronautique.

6.2 L'OACI a établi un partenariat de collaboration de longue date avec ONU-Femmes. Les deux organisations ont travaillé ensemble pour assurer la mise en œuvre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP) et elles ont collaboré au Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation ; en outre, elles ont convenu de travailler ensemble en ce qui concerne le suivi et la communication des statistiques en aviation au sein des États membres. À l'achèvement de la première phase d'ONU-SWAP, en 2017, ONU-Femmes a salué les efforts de l'OACI pour avoir renforcé ses mécanismes de reddition de comptes en matière de parité et d'autonomisation des femmes, effectué une évaluation des capacités du personnel dans le domaine de l'égalité des sexes, en particulier aux échelons supérieurs, amélioré sa structure interne pour une meilleure parité et organisé avec succès le premier Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation.

6.3 L'OACI a renforcé ses relations avec les organisations qui soutiennent l'égalité des sexes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM), comme l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et la *Women in Engineering Organization*, en vue de collaborer sur des projets d'intérêt commun.

6.4 L'OACI participe à l'initiative sur la mobilité durable pour tous ou SuM4All (*Sustainable Mobility for All*) qui est une plateforme unique permettant aux parties prenantes du transport de travailler ensemble et de parler d'une seule voix, notamment sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. L'initiative SuM4All regroupe 53 organisations et organismes couvrant tous les modes de transport et représentant les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les banques de développement, les fondations, les donateurs, les organisations intergouvernementales et les associations internationales. L'OACI fait partie du groupe de travail sur l'égalité des sexes et a largement contribué à faire ajouter STEM dans le catalogue des mesures du *Global Roadmap of Action Toward Sustainable Mobility* (Plan mondial d'action pour la mobilité durable – GRA).

6.5 L'OACI travaille aussi avec des organisations comme le Forum des femmes et la Banque mondiale, dans une perspective axée sur l'intégration du principe d'égalité des sexes.

6.6 Des relations étroites, y compris un mémorandum d'entente, existent entre l'OACI et l'*International Aviation Women's Association* (IAWA) afin d'offrir un programme de bourses annuelles destinées aux femmes et d'améliorer la sensibilisation et la représentation des femmes dans l'aviation à l'échelle mondiale.

6.7 L'OACI, l'IATA et l'ACI continuent de renforcer leur coopération pour ce qui est des activités et événements liés à l'égalité des sexes. Ces organisations collaborent étroitement dans différentes activités relatives à l'égalité des sexes et les questions de genre.

7. CONCLUSION ET PRIORITÉS FUTURES

7.1 Vu l'importante pénurie de main-d'œuvre prévue dans le secteur de l'aviation, des efforts soutenus de la part du Secrétariat, des États membres et du secteur mondial de l'aviation sont nécessaires pour répondre aux besoins futurs.

7.2 Le Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation a fait ressortir l'urgence pour les États membres de faciliter la collecte, l'analyse et le partage à l'échelle mondiale de données ventilées selon le sexe afin de renseigner les responsables de l'élaboration des politiques et orienter les politiques et les programmes sur l'égalité des sexes en aviation.

7.3 Le Sommet a de plus souligné la nécessité pour les gouvernements d'élaborer des législations favorables à la parité des sexes en vue d'offrir des environnements permettant aux femmes de travailler plus efficacement.

7.4 Le Plan pour la mise en œuvre de l'égalité des sexes comme le communiqué du Sommet sur l'égalité des sexes en aviation insistent de façon prioritaire sur la nécessité pour les États membres d'inciter les jeunes filles à faire des études dans les disciplines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM), ce qui permettra d'accroître les occasions de renforcer les capacités des femmes de la prochaine génération et contribuera à combler la pénurie de main-d'œuvre à moyen et long terme.

7.5 Améliorer les activités de sensibilisation des États membres et de l'industrie de l'aviation visant à attirer les femmes dans le secteur de l'aviation, créer des occasions pour retenir et assurer l'avancement des femmes qui travaillent déjà dans le domaine de l'aviation, et établir des politiques claires en vue d'offrir des environnements permettant aux femmes de travailler plus efficacement sont des façons d'augmenter le bassin des ressources disponibles.

7.6 Il va de soi qu'accroître la parité entre les sexes ne peut pas être une approche unique : il y a de nombreux aspects à prendre en compte pour sensibiliser davantage, susciter de l'intérêt et augmenter le nombre de femmes en aviation. Le renforcement de l'image du secteur à l'échelle mondiale et l'établissement de partenariats et de communautés de pratique, en association avec un solide engagement des États membres et de l'industrie, sont essentiels pour assurer la réussite durable de l'égalité des sexes.

APPENDICE A

SOMMET MONDIAL SUR L'ÉGALITÉ DES SEXES EN AVIATION LE CAP (AFRIQUE DU SUD), 8 – 10 AOÛT 2018 COMMUNIQUÉ

Initiative conjointe de l'Autorité de l'aviation civile sud-africaine (SACAA) et de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le tout premier Sommet mondial sur l'égalité des sexes en aviation a été accueilli par la SACAA, avec l'appui du Gouvernement de la République sud-africaine par l'entremise de son Ministère des transports, du 8 au 10 août 2018 au Cap (Afrique du Sud). Le Sommet a été organisé par la SACAA et l'OACI, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et ONU-Femmes.

Le Sommet a accueilli plus de 500 participants représentant les États membres de l'OACI, les aéroports, les fournisseurs de services de navigation aérienne, les compagnies aériennes, les organisations internationales, les institutions de formation, les associations professionnelles du domaine de l'aviation et les parties prenantes du secteur. En outre, plus de 2 000 personnes ont suivi ailleurs dans le monde nos débats en direct sur notre chaîne YouTube tout au long du Sommet.

Tenant compte du programme mondial de développement lancé par les Nations Unies en 2015, notamment l'Objectif de développement durable (ODD) n° 5 sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ainsi que des Résolutions ci-après de l'Assemblée de l'OACI adoptées en 2016 : Résolution 39-30, *Programme OACI pour l'égalité des sexes* visant à promouvoir la participation des femmes dans le secteur mondial de l'aviation ; Résolution A39-29, *Prochaine génération des professionnels de l'aviation* ; et Résolution A39-25, *Contribution de l'aviation au Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030*,

Les participants au Sommet sur l'égalité des sexes en aviation se sont rassemblés pour plaider pour l'égalité des sexes dans le secteur de l'aviation mondiale et mieux comprendre le fossé entre les sexes dans un domaine d'activité hautement spécialisé :

en *priant* instamment les États et l'industrie de l'aviation de prendre fermement les devants et de montrer leur engagement à l'égard de l'égalité des sexes en aviation, et de travailler ensemble pour faire de nouveaux progrès ;

en *mobilisant* la communauté aéronautique mondiale pour qu'elle discute des obstacles à l'égalité des sexes en aviation et des meilleurs programmes, pratiques et initiatives visant à les surmonter ;

en *définissant* les mesures concrètes qui peuvent être prises pour accélérer l'égalité des sexes en aviation et en encourageant la conclusion par les acteurs intéressés de partenariats pour mettre ces mesures en œuvre ;

Compte tenu de ces considérations, les participants au Sommet sur l'égalité des sexes en aviation :

- 1) ont *souligné* l'urgence d'assurer la collecte, l'analyse et le partage à l'échelle mondiale de données ventilées selon le sexe afin de renseigner les responsables de l'élaboration des politiques et orienter les politiques et les programmes sur l'égalité des sexes en aviation ;
- 2) ont *examiné* de quelle façon la culture, les stéréotypes et les préjugés influent sur les décisions concernant l'égalité des sexes et l'aviation à la maison, dans les écoles et dans les milieux de travail, et ont souligné la nécessité de prendre des mesures visant à les éliminer ou à les atténuer ;
- 3) ont *encouragé* les États et l'industrie de l'aviation à promouvoir davantage la formation des filles en science, technologie, ingénierie et mathématiques (STEM) afin d'accroître leur accès à ces disciplines ;
- 4) ont *constaté* qu'il fallait optimiser le recours à des stages, des bourses et des programmes similaires afin d'offrir aux femmes du domaine de l'aviation, tant au niveau national qu'international, de meilleures possibilités de perfectionnement grâce à la collaboration entre l'OACI, les États, les organisations internationales et les partenaires de l'industrie aéronautique ;
- 5) ont *reconnu* la nécessité pour les gouvernements d'élaborer des législations favorables à l'égalité des sexes, telles que l'équité salariale, les congés parentaux, les programmes de lutte contre la violence à l'endroit des femmes, etc. ;
- 6) ont *appelé* à la promotion de politiques organisationnelles et dans le lieu de travail visant à créer un cadre de travail qui habilite les femmes en aviation, notamment des aménagements de travail souples ;
- 7) ont *plaidé* pour la mise en place de programmes et d'initiatives de mentorat et de formation au leadership pour soutenir l'avancement professionnel des femmes et leur permettre d'accéder à des postes aux échelons supérieurs ;
- 8) ont *souligné* la nécessité urgente d'accélérer l'instauration de l'égalité des sexes en aviation grâce à des partenariats avec des parties prenantes partageant une vision et des objectifs communs en la matière ;
- 9) ont *reconnu* que la diversité et la participation accrue des femmes dans la recherche et les technologies augmentera la capacité d'innover des organisations ;
- 10) se sont *félicités* du fait que l'OACI collabore avec l'UNESCO en matière d'éducation et d'enseignement des STEM pour favoriser la création d'un bassin de compétences parmi les femmes dans le secteur de l'aviation ;

11) se sont *félicités* du fait que l'OACI collabore avec ONU-Femmes pour promouvoir le mouvement de solidarité pour l'égalité des sexes (campagne « *HeforShe* ») et examine la possibilité d'introduire le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-SWAP), à titre de projet pilote, dans le but de fixer des cibles nationales dans certains États ;

12) ont *réaffirmé* le besoin de promouvoir un dialogue permanent, de suivre les progrès et d'échanger les meilleures pratiques afin de continuer à faire fond sur les progrès accomplis jusqu'à présent et d'accélérer davantage l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'aviation ;

13) ont *conclu* que l'approbation par l'Assemblée de l'OACI de la feuille de route ferait progresser la mise en œuvre de sa Résolution A39-30 et permettrait d'accélérer l'instauration de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes dans le secteur de l'aviation à l'échelle mondiale.

— FIN —